



The Sindbad
★★★★★

CODE: DR-SMDT-08
VERSION: 03
DATE: 10/01/2024

Protection des enfants contre l'exploitation en général et l'exploitation sexuelle en particulier.

A) Définitions :

-Un enfant :

En accord avec la convention des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant, est considéré comme enfant tout individu âgé de moins de 18 ans.

- Maltraitance :

On considère qu'un enfant est mal traité dès lors qu'il est victime de négligences graves, de mauvais traitements physiques ou mentaux, d'exploitation, de violences sexuelles de la part d'un adulte ou d'un autre enfant.

B) Objectifs de la Politique :

- 1) L'enfant est au cœur de toutes nos actions et on veille à sa protection. C'est pourquoi la protection des enfants avec lesquels nous sommes en contact et de les accueillir avec leurs parents dans notre établissement est notre première priorité et nous souhaitons prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer leurs protection en général contre toutes sortes d'exploitation et en particulier l'exploitation sexuelle.
- 2) Notre action est de prendre l'engagement envers la protection de l'enfant et bien le traiter dans notre hôtel. Tout cela s'inscrit dans le respect de la convention Nationale et des Nations Unies de 1989 relative aux droits de l'enfant.
- 3) Soutenir les droits des enfants à la non-discrimination au sein de l'hôtel Sindbad : Tous les enfants doivent être traités, protégés, soignés de la même manière.

Extrait Article 19 droit de l'enfant :

Les Etats s'engagent contre « toute forme de violence d'atteinte ou de brutalités physiques ou mentales d'abandon ou de négligence, de mauvais traitements ou d'exploitation, y compris de la violence sexuelle » et à promouvoir les droits de l'enfant dans toutes leurs activités.

C) Engagements de l'hôtel Sindbad :

En outre nous la direction générale de l'hôtel Sindbad nous nous engageons à :

- 1). Respecter les droits de l'enfant et le protéger contre toutes sortes d'exploitation, incluant l'exploitation sexuelle.
- 2). Sensibiliser et former nos dirigeants, nos employés, nos stagiaires et nos clients, en matière de droit de l'enfant et de sa protection.
- 3). Ne pas recruter des enfants dans notre établissement sauf dans le cadre d'un programme de formation professionnelle approuvé par le pouvoir public et en appliquant les conventions de l'OIT :
 - Convention N°138 sur l'Age Minimum, 1973.
 - Convention N°182 sur les pires formes de travail des enfants, 1999.
- 4). Ne pas accepter des mineurs dans notre établissement sauf dans le cas où ils accompagnés par leurs ou l'un des parents.
- 5). Traiter les enfants avec respect sans considération de race, couleur, sexe, langue, religion, origine, ethnique ou social, niveau social, handicap.
- 6). Intervenir par des actions qui seront prise pour prévenir, soutenir et protéger les enfants en cas de maltraitance et d'activité suspecte.

D) Application :

La direction générale de l'hôtel Sindbad nous insistons à l'application totale de notre politique de protection de l'enfant contre toutes sortes d'exploitation et en particulier l'exploitation sexuelle, contre la discrimination et le harcèlement à tous les niveaux de l'hôtel, même à l'extérieur de nos locaux communs en cas d'organisation des excursions ou des transferts

E) Rôle des employés :

Responsabilité et engagement commun :

Il est strictement interdit pour nos agents de sécurité, portiers et réceptionnistes d'accepter dans l'hôtel des mineurs, excepté s'ils ont déjà fait ou vont faire le check in à l'hôtel avec un parent. Par ailleurs, chaque employé, en particulier les portiers, agents de sécurité, réceptionnistes, femmes de chambres, serveurs, plagistes, doivent signaler à leurs chefs hiérarchiques que lui par la suite informe le chef réceptionniste, de toute activité suspecte et de maltraitance qui à leur tour, avertiront la direction générale qui prendra les mesures nécessaires, appropriées pour prévenir, soutenir et protéger les enfants.

Informations :

Pour plus d'information veuillez contacter :

- Le site <http://www.childprotectiontourism.org/course/index.php>
- La Délégation Régionale de Nabeul pour la Protection de l'Enfance au N° : **Tel/Fax (00216) 72 224 248**

Validation le : 10/01/2024

Le Directeur Général


Ramzi AKROUT